



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'emploi

Question au Gouvernement n° 3872

Texte de la question

SITUATION DE L'EMPLOI

M. le président. La parole est à Mme Dominique Orliac, pour le groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.

Mme Dominique Orliac. Ma question s'adresse à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé et porte sur la situation catastrophique de l'emploi.

La crise n'explique et n'excuse pas tout. Le récent sommet social, opération médiatique organisée il y a une semaine à l'Élysée, n'a pas permis de masquer le bilan dramatique du Gouvernement : un million de chômeurs supplémentaires depuis 2007, 1 000 chômeurs de plus chaque jour. Je rappelle qu'en 2007, l'actuel Président-candidat indiquait à la presse : " Si on s'engage sur 5 % de chômeurs et qu'à l'arrivée, il y en a 10 %, c'est qu'il y a un problème. " Et il ajoutait que, si tel était le cas, il déclarerait : " C'est un échec, j'ai échoué. C'est aux Français d'en tirer les conséquences ".

M. Michel Lefait. Eh oui !

Mme Dominique Orliac. Quel échec, cinq ans après ! Un dixième de la population active est sans travail, le sous-emploi et l'emploi précaire sont quasi généralisés, la sécurité professionnelle est réduite à néant et la protection chômage est plus que relative, le durcissement des conditions d'indemnisation et la multiplication des radiations à Pôle Emploi faisant exploser le nombre de chômeurs en fin de droits.

Vous avez dilapidé l'investissement productif dans une politique de défiscalisation injuste et laminé les dispositifs de soutien public à l'emploi, à commencer par les contrats aidés, diminués de moitié. Aujourd'hui, rares sont les Français à ne pas être rattrapés par le spectre du chômage. Les seniors - c'est-à-dire les personnes âgées de plus de 50 ans - ont vu disparaître les dispositifs de préretraite ainsi que l'allocation équivalent retraite et subissent de plein fouet la réforme des retraites. Quant aux 18-25 ans, ces forces vives de notre pays que vous négligez purement et simplement, ils pâtissent d'un taux de chômage quasi record en Europe, souvent sans pouvoir accéder à une indemnisation.

Parallèlement, et contrairement à ce que vous affirmez avec mauvaise foi, le budget de la mission " Travail et emploi " pour 2012 a bel et bien diminué de 12 %. Où est la cohérence ? Vous dites avoir élaboré un budget de crise, mais vous ne faites rien pour les premières victimes de cette crise que sont les chômeurs. Quand allez-vous enfin admettre que l'application de la rigueur budgétaire à la politique de l'emploi conduit à une précarisation des travailleurs ? Ils sont aujourd'hui des millions à attendre une réponse. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC et sur quelques bancs du groupe GDR.*)

M. le président. La parole est à M. Xavier Bertrand, ministre du travail, de l'emploi et de la santé.

Plusieurs députés du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche. Et du chômage !

M. Xavier Bertrand, *ministre du travail, de l'emploi et de la santé*. Madame la députée, le contrat de sécurisation professionnelle - qui apporte une réelle garantie à ceux qui sont victimes de restructurations économiques -, le parti socialiste peut en parler : il ne l'a pas voté ! (*Exclamations sur les bancs du groupe SRC.*)

M. Patrick Lemasle. Ce n'est pas sérieux !

M. Xavier Bertrand, *ministre*. Or ce dispositif permet aux salariés qui sont touchés par une reconversion de pouvoir bénéficier pendant une année de 98 % de leur salaire net. Il est important d'évoquer ces mesures, qui apportent un véritable soutien à ceux qui sont privés d'emploi après un licenciement économique, en attendant

qu'ils retrouvent du travail grâce au reclassement et à la revitalisation.

S'agissant des contrats aidés, leur nombre, en 2011, n'a pas baissé par rapport à l'année précédente. Quant à l'allocation équivalent retraite, vous savez qu'elle a été remplacée par une allocation transitoire de solidarité créée par le Gouvernement.

Le temps qui leur est imparti ne permet peut-être pas aux orateurs socialistes de faire l'inventaire de l'ensemble des mesures mises en oeuvre par le Gouvernement. (*Exclamations sur les bancs du groupe SRC.*) Mais ce qui est certain, c'est que, sur tous ces sujets, jamais nous ne baissons les bras. Jamais nous n'avons dit, nous, que l'on avait tout essayé contre le chômage.

M. Jean Glavany. Parlez-nous du chômage dans l'Aisne !

M. Xavier Bertrand, *ministre*. Vous évoquez la situation des jeunes. En ce domaine, je crois au développement de l'apprentissage. ("*Répondez à la question !*" *sur les bancs du groupe SRC.*) Indépendamment de la crise, le nombre des personnes en formation par alternance a ainsi augmenté de 7 %. Sans la politique mise en oeuvre par le Gouvernement, ces 30 000 personnes seraient au chômage. Je peux également vous parler de tous ces jeunes qui, dès le 18 janvier, pourront trouver un emploi dans les entreprises grâce au dispositif " zéro charge ". À ce propos, je lance un appel à tous les employeurs pour que ces dispositifs bénéficient d'une mobilisation collective, car, si celle-ci était très large, nous pourrions avoir de meilleurs résultats.

On peut chercher la polémique ; c'est votre choix. Nous, nous sommes résolument dans l'action. Ça fait une sacrée différence ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

M. le président. Mes chers collègues, je vous appelle une nouvelle fois, comme nous l'avons fait hier avec les présidents des quatre groupes et avec M. le ministre des relations avec le Parlement, à intervenir sur le fond des problèmes tels que vous les appréhendez ou les ressentez, mais en évitant les excès verbaux.

M. Jean Glavany. Qui a parlé de guerre ?

M. le président. Cette remarque est valable pour les députés, comme pour les membres du Gouvernement. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe SRC et du groupe UMP.*)

M. Jean Glavany. Et pour le président !

Données clés

Auteur : [Mme Dominique Orliac](#)

Circonscription : Lot (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3872

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 janvier 2012

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 26 janvier 2012